

RAPPORT N° 99/7-51
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT
POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS ET SERVICES
DE TELECOMMUNICATION POUR L'ENSEMBLE DES SITES
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

La Loi du 26 juillet 1996 a prévu l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des services de télécommunications.

Afin d'être en règle avec la loi, il est nécessaire de lancer un Appel d'Offres pour la fourniture des prestations et services de télécommunications.

Je vous demande en conséquence :

1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché comme suit :

* passation après lancement d'un appel d'offres ouvert
(articles 295 et suivants du code des Marchés Publics)

* Le marché est décomposé en 9 (neuf) lots désignés comme suit :

Lot 1 : Abonnement d'accès a réseau commuté et trafic téléphonique entrant,

Lot 2 : Téléphonie fixe locale,

Lot 3 : Téléphonie fixe nationale,

Lot 4 : Téléphonie fixe internationale,

Lot 5 : Téléphonie fixe vers mobiles,

Lot 6 : Téléphonie fixe vers les numéros spéciaux,

Lot 7 : liaisons louées,

Lot 8 : Internet,

Lot 9 : Téléphonie mobile.

* Durée prévisionnelle années civiles 2000, 2001, 2002.

Les crédits seront inscrits au compte 6262

2) d'approuver le dossier de consultation des entreprises et les pièces du marché.

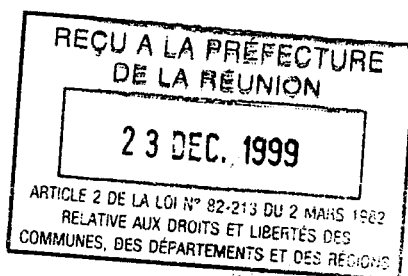
RAPPORT N° 99/7-51

3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) à bon de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

4) de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 99/7-51
au Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999**

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT
POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS ET SERVICES
DE TELECOMMUNICATION POUR L'ENSEMBLE DES SITES
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (Ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 99/ 7 -51 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté
au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la les conditions de passation et la procédure de dévolution du
marché pour la fourniture des prestations et services de télécommunication
pour l'ensemble des sites de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec
le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis
ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négociés ;

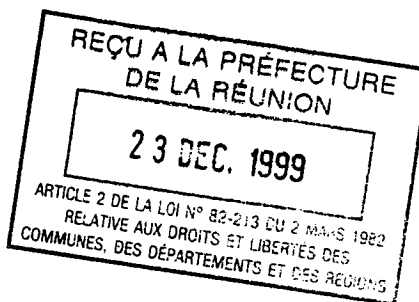
DELIBERATION N° 99/7-51

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **22 DEC. 1999**

LE MAIRE
Michel TAMAYA



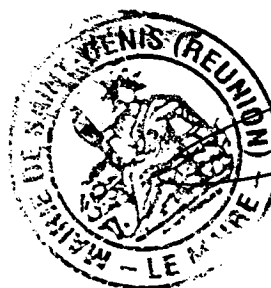
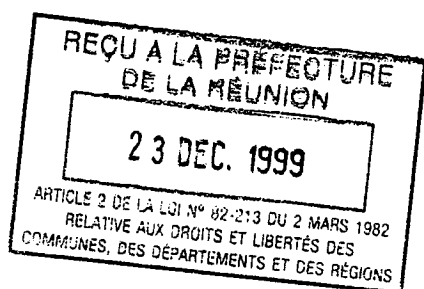
**ANNEXE AU RAPPORT N° 99/
Au Conseil Municipal en séance du 14 décembre 1999**

Lots	Intitulés	Montants ml	Montants mca
Lot 1	Abonnements	564 000,00 F	776 000,00 F
Lot 2	Téléphonie fixe locale	1 746 000,00 F	2 400 000,00 F
Lot 3	Téléphonie fixe vers la métropole	281 000,00 F	387 000,00 F
Lot 4	Téléphonie fixe internationale	30 000,00 F	42 000,00 F
Lot 5	Téléphonie fixe vers mobiles	288 000,00 F	396 000,00 F
Lot 6	Téléphonie fixe vers les numéros spéciaux	441 000,00 F	500 000,00 F
Lot 7	Liaisons louées	88 000,00 F	120 000,00 F
Lot 8	Internet	5 800,00 F	7 900,00 F
Lot 9	Téléphonie mobile	400 000,00 F	569 000,00 F

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 14 DEC. 1999

ANNEXE AU RAPPORT N° 99/7-51

LE MAIRE



Michel TAMAYA